

## **Les Centres E.Leclerc s'attaquent au cartel du gaz conditionné et lancent Clairgaz**

**Dès la première semaine, 10 000 clients ont choisi Clairgaz, soit 20 % des ventes annuelles de l'enseigne en gaz conditionné**

**E.Leclerc lance Clairgaz, une offre de bouteilles de butane de 13 kilos proposée 30 % moins chère que les prix du marché et offrant une tarification de la consigne à 5 euros. Une démarche qui s'inscrit dans la droite ligne des combats de l'enseigne pour défendre le pouvoir d'achat des consommateurs. Ceux-ci ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et plébiscitent cette nouvelle offre dès son entrée sur le marché : E.Leclerc enregistre 10 000 clients dès la première semaine de mise en circulation du produit, soit 20 % des ventes annuelles de l'enseigne en gaz conditionné.**

**Une petite révolution qui va permettre de rééquilibrer un marché jusqu'ici contrôlé par 4 opérateurs historiques qui ont laissé les prix s'envoler de 74 % en 10 ans<sup>1</sup>, des prix parmi les plus élevés de l'Union Européenne (l'écart peut aller jusqu'à 40 % avec un pays comme la Belgique).**

### **> La fin d'une situation d'oligopole avec une offre moins chère et plus souple**

Le Mouvement E.Leclerc se bat depuis sa création pour que la concurrence profite aux consommateurs. Avec le lancement de ses concepts essence, bijouterie ou encore parapharmacie, l'enseigne a pu lui offrir une alternative de choix, de service et de prix sur des marchés jusqu'alors verrouillés par une poignée d'acteurs. Aujourd'hui en proposant du gaz conditionné sur un marché contrôlé par 4 grands acteurs historiques<sup>2</sup>, E.Leclerc offre un double avantage :

- Une baisse des prix significative : la bouteille Clairgaz de 13 kilos de butane est proposée à un prix à la recharge de gaz de 30 % moins cher que les prix du marché<sup>3</sup>. Prix proposé : 22,95 € TTC au premier achat (comprenant le coût de la recharge mais aussi celui de la consigne) et 17,95 € aux achats suivants. Ce qui revient à réaliser une économie de 7,66 € par recharge.
- Un système de consigne nettement plus souple : jusqu'à présent la bouteille de gaz (propriété du gazier) n'était remise au client qu'en contrepartie du versement d'un dépôt de garantie souvent supérieur à la valeur initiale de la bouteille. Ensuite, cette consigne n'était remboursée au consommateur qu'en échange de la bouteille en bon état et du contrat de consignation. Avec Clairgaz, le système devient beaucoup moins contraignant : même le client ayant égaré son bulletin de consignation peut se faire rembourser par la seule restitution de la bouteille de gaz en bon état.

---

<sup>1</sup> Source Insee

<sup>2</sup> Butagaz, Totalgaz, Antargaz et Primagaz détiennent 97 % du marché.

<sup>3</sup> Source Insee : Indice du prix à la Consommation, valeur moyenne de la charge – juillet 2005 : 25,61 euros

**> Une nouvelle donne qui rencontre les attentes des consommateurs**

Avec son offre Clairgaz, les Centres E.Leclerc ciblent le cœur du marché (environ 30 millions de recharges de 13 kilos vendues par an). L'objectif pour Clairgaz : gagner 20 % de parts de marché dès la première année, et 65 % en cinq ans. Une nouvelle donne qui permettra au consommateur français de bénéficier de prix parmi les moins chers d'Europe.